

N° 15

OBSERVATOIRE RÉGIONAL

de l'économie agricole et agroalimentaire

Economie agricole, forestière, agroalimentaire et agro-industrielle

S O M M A I R E

NUMÉRO SPÉCIAL :

La qualité des productions agroalimentaires du Poitou- Charentes

Les enjeux de la qualité des produits agricoles en Poitou-Charentes

La filière agrobiologique en Poitou-Charentes

Les vins de pays : une diversification pour le vignoble charentais

La promotion et la diversification des produits agricoles dans les programmes européens 5b

L'actualité récente (crise du poulet belge notamment...) nous apporte de nouveau la preuve d'une préoccupation croissante des consommateurs vis à vis de la sécurité alimentaire.

La notion de « sécurité alimentaire » vient abonder le très complexe dossier de la « qualité » dont le champ s'étend bien au delà des produits dits « de qualité » et recouvre des concepts aussi différents que le respect de l'environnement, la diversification des productions, ou l'adaptation de l'offre à une demande en évolution.

D'ores et déjà fortement positionné, notamment à travers l'Institut régional de la qualité des produits agroalimentaires (IRQA), le Poitou-Charentes se doit d'adopter une stratégie mettant en adéquation les potentialités de ses différentes filières agroalimentaires et la montée en puissance de nouveaux enjeux vis-à-vis de la qualité. C'est l'objet d'une réflexion qui a été confiée à l'Observatoire régional de l'économie agricole et agroalimentaire (Cf. dossier « les enjeux de la qualité en Poitou-Charentes »).

Parmi les constats de cette réflexion : la montée en puissance d'une attente des consommateurs envers des produits présentant des garanties, tant sur le plan de la santé que de l'environnement. Cette attente se traduit notamment par le spectaculaire développement de l'agriculture biologique en France, mais aussi en Poitou-Charentes (Cf. dossier « la filière agrobiologique en Poitou-Charentes »).

Autre constat : l'adaptation des productions face à des débouchés en évolution constitue plus que jamais une nécessité. Cette dernière s'exprime de manière particulièrement aiguë dans la filière Cognac qui doit compter avec la diminution de ses débouchés traditionnels en diversifiant les produits, avec notamment le vin de pays charentais (Cf. dossier « les vins de pays : une diversification pour le vignoble charentais »).

Des informations plus détaillées concernant les dossiers de cette note peuvent être obtenues auprès de l'OREA - tél. 05 49 03 11 18 - fax : 05 49 03 11 12

I A A T

Comité Poitou-Charentes

Immeuble Antarès
Avenue du Téléport - BP 130
86960 Futuroscope cedex
Tél : 33 05 49 49 63 00
Fax : 33 05 49 49 08 80

Brochure éditée par l'Institut atlantique d'aménagement des territoires, Comité Poitou-Charentes et la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt de Poitou-Charentes.
Rédaction : Pierre STYBLINSKI, OREA, 20, rue de la Providence, BP 537, 86020 POITIERS
CEDEX - Téléphone : 05 49 03 11 18, Télécopie : 05 49 03 11 12., E-mail : orea@interpc.fr
Comité de lecture : SGAR, Conseil régional, DRAF, IAAT. Note réalisée grâce au soutien financier de l'Union européenne, de l'Etat et du Conseil régional Poitou-Charentes. Maquette : Atelier 2A 2R Poitiers. Réalisation : GRAFIMAP 05 49 51 82 40 Imprimeur : Fontaine. Poitiers. ISSN : 1265 - 5872.



La crise de la vache folle a été un important révélateur des attentes des consommateurs qui réclament la garantie d'une alimentation « saine » et « naturelle » et d'un mode de production qui ne mette en cause ni la sauvegarde de l'environnement, ni le bien-être animal.

Ces nouvelles attentes sont largement prises en compte, tant par la grande distribution et la transformation que par le secteur agricole, qui y voient une occasion pour conquérir de nouveaux marchés, se restructurer et mieux maîtriser leur activité.

Grande distribution : vers une nouvelle stratégie de différenciation de l'offre

En effet, après avoir axé leurs politiques commerciales sur les prix bas, les grandes surfaces cherchent désormais à conquérir une clientèle plus exigeante. Dans ce but, elles avaient dans un premier temps diversifié leur offre en multipliant les gammes de produits. Mais cette politique connaît des limites : une enquête du CREDOC⁽¹⁾ a en effet montré que les consommateurs ont de plus en plus de mal à choisir dans ce qui est souvent perçu comme un dédale de signes distinctifs : Appellations d'origine contrôlée, labels, produits fermiers...

Aussi, les grandes surfaces adaptent-elles leurs stratégies en renforçant la part des marques distributeurs, ce qui permet :

- de simplifier l'offre,
- de mieux contrôler leur approvisionnement en imposant leurs propres cahiers des charges,
- d'axer leur publicité sur une gamme de produits homogènes.

Les attentes des consommateurs vis-à-vis de la sécurité alimentaire et de l'environnement permettent d'axer cette publicité autour de deux notions simples : le « sain » et le « naturel ».

Secteur agricole : adapter la production face à un marché de plus en plus exigeant

De son côté, la production agricole se heurte depuis longtemps à une saturation des marchés, qui contraint les exploitants à rechercher de nouvelles pistes pour augmenter la valeur ajoutée.

La politique d'identification des produits constitue une réponse largement mise en œuvre en France. Elle montre pourtant ses limites, notamment dans certains secteurs désormais saturés, tel le « poulet label » et entraîne une concurrence accrue qui incite les opérateurs et les collectivités à rechercher de nouvelles voies.

Ainsi, les interprofessions bovines se sont-elles largement impliquées dans la mise en place de dispositifs permettant de garantir le mode de production et la traçabilité. Il s'agissait autant de regagner la confiance des consommateurs que de défendre les différents bassins de production. Première touchée, la viande bovine est depuis suivie par les autres secteurs de production.

Ces nouvelles démarches induisent des bouleversements importants au niveau de la production agricole, qui est désormais soumise à des contraintes et à un contrôle de plus en plus importants. En production laitière, par exemple, les cahiers des charges peuvent porter sur l'alimentation, les actes vétérinaires, la conduite des troupeaux (périodes de mise à l'herbe notamment), les conditions d'élevage, le transport, le respect de l'environnement... Dans l'avenir, le respect de critères d'emploi et la préservation de l'activité économique dans le milieu rural, feront-ils également partie des cahiers des charges ?

Comment financer les nouvelles démarches ?

Le contrôle du respect des cahiers des charges implique une visite régulière des exploitations effectuée par des organismes indépendants et entraîne des coûts supplémentaires à la production.

Les consommateurs, considèrent la sécurité alimentaire et le respect de l'environnement comme des dûs et ne sont pas toujours prêts à payer le surcoût engendré par la certification. Aussi, cherche-t-on à réduire le plus possible les coûts du contrôle en le confiant aux groupements de producteurs, aux Chambres d'agriculture, voire à d'autres organismes, habituellement chargés de l'appui technique aux agriculteurs ; c'est l'objet de la « qualification des élevages ». La conformité du contrôle est ensuite vérifiée par des organismes certificateurs, seuls habilités à établir la certification d'un produit.

A une échelle plus large, la généralisation des cahiers des charges à des filières de plus en plus nombreuses conduit à s'interroger sur l'hypothèse d'une « qualification » globale des exploitations. Cette procédure permettrait de garantir aux industriels et aux distributeurs la conformité de l'exploitation vis-à-vis des critères que l'on retrouve systématiquement dans les cahiers des charges des produits certifiés.

La viande bovine et le secteur laitier sont les premiers à bénéficier d'une telle démarche qui se concrétise par une base de qualification commune aux deux productions.

Vers un positionnement sur un segment de marché en forte croissance

Une analyse des différents secteurs de production de Poitou-Charentes permet d'aboutir aux constats suivants :

1. le potentiel de croissance des productions sous AOC et label existe en Poitou-Charentes, mais il est limité ;
2. le Poitou-Charentes subit la concurrence de régions capables de produire à moindre coût les denrées de base, notamment dans le secteur des grandes cultures et le secteur laitier ;
3. la région bénéficie en revanche d'une position favorable sur un marché de type intermédiaire, mais en très forte croissance : les produits soumis à un cahier des charges à la production.

Le Poitou-Charentes

a ainsi une place à prendre :

- dans le développement du dernier-né des signes officiels de qualité : la Certification de conformité produit ;
- et plus généralement, dans le développement de toutes les démarches visant à garantir une alimentation « saine » et « naturelle »

Propositions

La mise en œuvre d'une politique permettant de renforcer la place du Poitou-Charentes sur un marché de type intermédiaire requiert une concertation régionale et la présence de moyens, dont une partie est d'ores et déjà en place, notamment à travers l'Institut régional de la qualité agroalimentaire (Cf. encadré).

Les propositions formulées dans le cadre de l'étude réalisée par l'OREA concernent trois domaines complémentaires :

Concertation

S'appuyant notamment sur les interprofessions existantes, des instances de concertation seront chargées d'élaborer la stratégie « qualité » de chacune des filières régionales et de proposer les actions à mettre en œuvre.

Financement

Les projets répondant aux priorités définies au sein des

instances de concertation pourront prétendre à un appui financier. Ils seront sélectionnés par un comité spécifique, qui les soumettra ensuite aux instances financières.

Appui opérationnel

Le fonctionnement des instances de concertation et l'appui opérationnel aux démarches qualité requièrent un dispositif spécifique comprenant :

- Un appui aux démarches de certification des conditions de production (rédaction et négociation des cahiers des charges, mise en place de dispositifs de contrôle...);
- Une aide à la mise en place de schémas de traçabilité ;
- Un appui aux organismes de développement agricole chargés de relayer les démarches de certification auprès des producteurs ;
- Une cellule de veille chargée de collecter l'information stratégique et juridique, de rassembler et de diffuser les données concernant la pénétration des démarches dans notre région.

Pour une information plus détaillée : contacter l'OREA au 05 49 03 11 18 fax : 05 49 03 11 12

Le bouleversement du paysage des signes de qualité

La multiplication des marques distributeur explique en grande partie le très rapide développement du plus récent des signes de qualité : la Certification de conformité produit (CCP).

De même, observe-t-on une progression rapide de l'agriculture biologique. Le label « AB » bénéficie en effet d'une demande très soutenue, encouragée par certains distributeurs qui en ont fait le fer de lance de leur gamme de produits « sains et naturels ». Le développement de l'agriculture biologique se heurte cependant à une offre française insuffisante.

Il ne faut pas non plus négliger les productions sous label, qui constituent un indispensable produit d'appel. Leur croissance est régulière, mais il semble que les perspectives de développement soient moins importantes que celles de la certification de conformité produit.

Enfin, les productions sous Appellation d'origine contrôlée (AOC), se contentent d'une croissance modérée.

L'Institut régional de la qualité agroalimentaire de Poitou-Charentes (IRQA)

L'IRQA, créé en 1998 avec le soutien actif des chambres consulaires et des consommateurs, constitue l'outil régional à la disposition des acteurs professionnels s'engageant dans une démarche qualité.

Ses objectifs concernent la formation et l'information aux signes de qualité, la réalisation de cahiers des charges par filière, ainsi que l'accompagnement des démarches.

Sa vocation principale répond aux préoccupations exprimées par les consommateurs qui veulent connaître l'origine des produits agroalimentaires ainsi que leur mode de production ou de transformation. Il représente également un relais en matière de qualité nutritionnelle des produits.

Sa finalité correspond à un besoin de valorisation des produits et des savoir-faire de notre région.

Contact : Institut régional de la qualité agroalimentaire Poitou-Charentes - ZI République II - Espace 10 - rue Albin Haller - 86000 Poitiers - Tél. : 05.49.30.33.45 - fax : 05.49.30.33.54

(1) CREDOC : Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

Préalablement au lancement d'un Plan d'action régional concerté de l'agriculture biologique, il a paru indispensable d'établir un audit stratégique de la filière biologique du Poitou-Charentes. Cofinancé par l'Etat et la Région, cet audit a été conduit par le cabinet d'études Agro-associés entre le mois de novembre 1998 et le mois de mai 1999.

SITUATION

La production

Longtemps leader en production biologique, le Poitou-Charentes occupe désormais la 12^e place des régions françaises avec :

- 270 exploitations en agriculture biologique ou en conversion,
- 10 220 hectares (dont 2 650 en conversion⁽¹⁾), ce qui représente 0,56% de la surface agricole régionale et 4,7% de la surface française en agriculture biologique ou en conversion⁽²⁾.

La région reste toutefois première pour les céréales et assure une part non négligeable de la production française d'oléo-protéagineux, de viande ovine, de poulets de chair et de porcs biologiques.

Les entreprises de transformation

Le Poitou-Charentes compte 15 entreprises de collecte, négoce et conditionnement, et 21 entreprises de transformation des produits biologiques⁽³⁾. La majorité d'entre-elles travaille dans les secteurs des grandes cultures, des fruits et légumes ou des plantes aromatiques. Une moi-

tié est représentée par des entreprises de petite taille spécialisées à plus de 90% dans l'agrobio, l'autre moitié par des entreprises plus grandes qui envisagent l'agrobio en tant que diversification.

Il est difficile de donner une image globale de la politique industrielle et commerciale du secteur de la transformation des produits biologiques. Il apparaît cependant que les stratégies d'au moins une partie des entreprises se rapprochent sensiblement de celles des secteurs conventionnels, avec notamment :

- une tendance à s'approvisionner au moindre coût, mais selon un cahier des charges précis, ce qui les amène fréquemment à rechercher leur matière première hors région,
- une augmentation sensible de la part des livraisons aux grandes surfaces.

L'appui aux producteurs

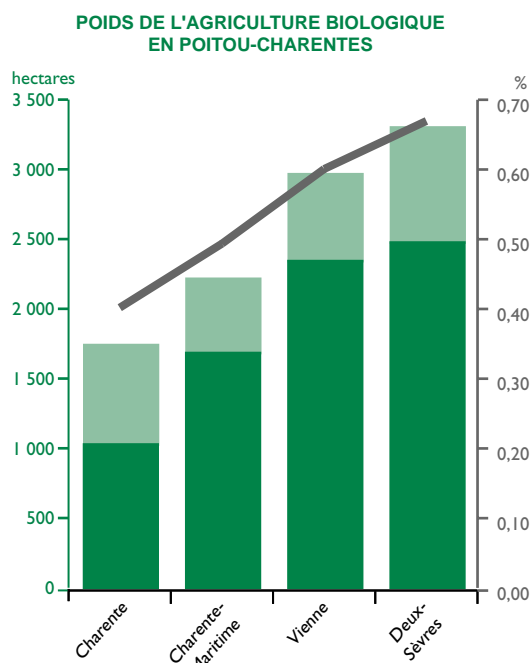
L'appui technique des producteurs et l'animation de la filière sont assurés par 8 équivalents temps plein au sein des Chambres d'agriculture et des associations de producteurs agrobio.

Les associations de producteurs agrobio

- ✓ Agro Bio Poitou-Charentes
- ✓ Maison de l'agriculture biologique de Charente (MAB 16)
- ✓ Groupement des agriculteurs biologiques de Charente Maritime (GAB 17)
- ✓ Biosèvres (79)
- ✓ Vienne Agro Bio (VAB)

La formation est assurée par l'IREO⁽⁴⁾ de Chauvigny, qui délivre un brevet professionnel d'exploitation en agriculture biologique, et par le CFPPA⁽⁵⁾ de Montmorillon, qui a ouvert une formation « Polyculture, élevage bovin bio ». Enfin, plusieurs projets dans les CFPPA devraient couvrir les secteurs des légumes de plein champ, de la viticulture et des petits élevages.

Les industriels bénéficient, quant à eux, des services du CRITT⁽⁶⁾ agroalimentaire Poitou-Charentes et d'Innov'ia Industrie, structure privée de recherche et développement.



Sources : Observatoire national de l'agriculture biologique - résultats 1998

PERSPECTIVES

Un développement rapide, mais qui reste dans la moyenne française

Au vu des projets de conversion, la surface totale en agriculture biologique devrait croître de 35 % en deux ans⁽¹⁾, particulièrement dans les exploitations de polyculture et de grandes cultures.

Pour spectaculaire qu'elle soit, cette montée en puissance de l'agrobio ne fait que suivre la très forte croissance du secteur, de sorte que le poids du Poitou-Charentes dans la production nationale devrait rester sensiblement constant.

Des potentiels différents selon les filières

A plus long terme, l'audit avance un objectif maximum de 37 000 hectares et 650 exploitations en 2005, soit environ 2 % de la superficie agricole régionale et du nombre total d'exploitations.

Cependant, tous les secteurs ne présentent pas un égal potentiel de développement du fait de situations de marché différentes, de la présence ou de l'absence d'un outil de transformation adapté. Aussi, l'audit identifie-t-il trois types de filières :

- les céréales, les viandes et les plantes aromatiques bénéficient d'un potentiel de développement fort ;
- l'aviticulture et la viticulture constituent actuellement des filières de développement à potentiel incertain ;
- enfin, le lait et les légumes présentent un potentiel plus faible, notamment du fait du manque de structures capables de mettre ces produits en marché.

RECOMMANDATIONS

L'audit propose une stratégie de développement de l'agriculture biologique en Poitou-Charentes qui devra s'appuyer sur une collaboration entre les Chambres d'agriculture et les organismes associatifs.

Le Plan d'action régional concerté de l'agriculture biologique pourra :

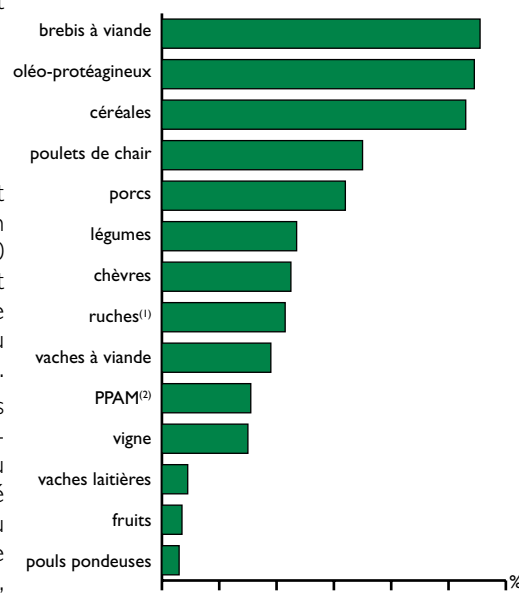
- soit soutenir un développement de l'agriculture biologique qui suscitera la mise en place de structures de collecte et de transformation adaptées ;
- soit favoriser un développement cohérent par filière de production ;
- soit soutenir les projets novateurs.

Quelle que soit la stratégie retenue, les actions mises en œuvre devront prendre en compte :

- les attentes des agriculteurs qui recherchent une aide financière, un appui technique, un soutien à la promotion du logo « AB » et une aide à l'organisation des filières ;
- les attentes des industriels qui souhaitent notamment une intervention en faveur de leur approvisionnement.

Pour une information plus détaillée : contacter l'OREA au 05 49 03 11 18 fax : 05 49 03 11 12

PART DU POITOU-CHARENTES DANS LA PRODUCTION BIOLOGIQUE NATIONALE



(1) le cahier des charges du miel comporte notamment des contraintes sur l'emplacement des ruches et les traitements appliqués
(2) PPAM : plantes à parfum, aromatiques et médicinales

Sources : Observatoire national de l'agriculture biologique - résultats 1998 - estimation d'après surfaces et cheptel biologique

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES BIOLOGIQUES

	céréales	oléo-protéagineux	légumes	fruits	vigne	PPAM ⁽¹⁾	fourrages	autres
Poitou-Charentes (ha)	2 600	770	195	25	145	28	3 515	250
Evolution 98/97 (%)	+20	-24	+30	+41	+39	-90	+27	-20
France (ha)	24 630	7 090	4 180	3 715	4 765	896	87 550	
Evolution France (%)	+8	+10	+5	+14	+2	+10	+22	

LES PRODUCTIONS ANIMALES BIOLOGIQUES

	vaches laitières	vaches à viande	brebis à viande	chèvres	porcs	poulets de chair	poules pondeuses	ruches
Poitou-Charentes (nb)	170	610	3 430	360	1 330	252 540	6 540	1 130
Evolution 98/97 (%)	+69	+34	+48	+50	+13	+42	+1 123	-1
France (nb)	19 640	15 870	30 900	7 920	20 920	3 590 000	1 061 900	26 095
Evolution 98/97 (%)	+30	+24	+41	+15	+149	+54	+54	+80

Source : Observatoire national de l'agriculture biologique - résultats 1998

(1) Estimation réalisée d'après les surfaces en conversion en 1998 - source : Observatoire national de l'agriculture biologique

(1) Les producteurs « conventionnels » souhaitant commercialiser leurs produits sous le label « agriculture biologique » sont tenus de respecter un délai de « conversion », pendant lequel la production est conduite selon le mode biologique, mais ne peut être vendue en tant que telle

(2) Source : Observatoire national de l'agriculture biologique - résultats 1998

(3) Ce chiffre ne comprend pas les 48 boulangeries artisanales et les 34 boulangeries de supermarché qui cuisent du pain biologique.

(4) IREO : Institut rural d'éducation et d'orientation

(5) CFPPA Centre permanent de formation professionnelle pour adultes

(6) CRITT : Centre régional d'innovation et de transfert de technologies - agroalimentaire et biotechnologies

Face à la crise des débouchés du Cognac, l'Etat et les collectivités locales ont décidé d'accompagner la reconversion d'une première tranche de 1 000 hectares de vignoble vers des cépages exclus du Cognac, mais aptes à produire un vin de pays de qualité. Aussi modeste soit-elle, cette reconversion pose l'importante question de l'adaptation de l'appareil de transformation et de commercialisation à de nouveaux débouchés. C'est pourquoi, l'Observatoire régional de l'économie agricole et agroalimentaire s'est vu confier une réflexion sur l'appareil de transformation et de commercialisation existant et sur les adaptations nécessaires.

REORIENTER LA PRODUCTION FACE A LA CRISE DU COGNAC

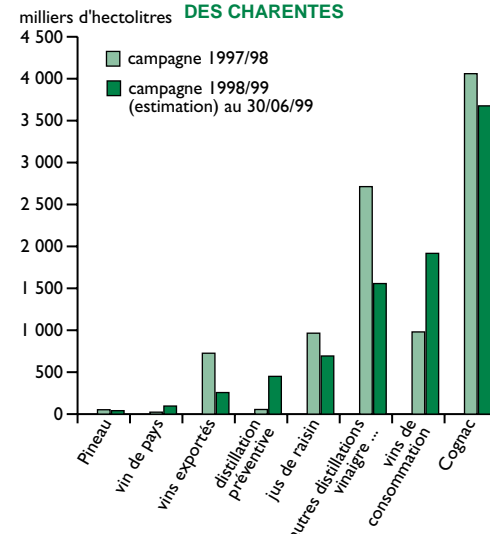
Fortement orienté vers la production de Cognac il y a peu d'années, le vignoble charentais voit sa spécialisation remise en cause.

Le Cognac n'absorbe en effet aujourd'hui que 42% de la vendange (Cf. graphique « ventilation de la récolte des vins blancs des Charentes ») alors que la production viticole et la vinification continuent à être raisonnées prioritairement en fonction de ce seul débouché

Cette orientation « tout Cognac » est cependant en train d'évoluer sous la pression d'une crise conjoncturelle qui accentue la crise structurelle et entraîne :

- de fortes limitations des volumes achetés par le négoce pour la distillation du Cognac, voire la suppression d'une partie des contrats dont bénéficient les viticulteurs ;
- une baisse du prix de vente du vin destiné à la distillation et la généralisation d'un marché parallèle.

VENTILATION DE LA RÉCOLTE DES VINS BLANCS DES CHARENTES



Sources : BNIC, SAV, ONIVINS

(1) ONIVINS : Office national interprofessionnel des vins

Dans ce contexte, deux voies sont actuellement suivies par des opérateurs :

- la recherche d'une meilleure valorisation des cépages traditionnels charentais par l'amélioration de la qualité des vins qui en sont issus,
- la création de nouveaux débouchés, associée à une reconversion du vignoble.

Les opérateurs privilégient une meilleure valorisation des cépages « traditionnels »

Bien adaptés à la production de Cognac, les cépages charentais « traditionnels » – dont l'Ugni blanc qui occupe plus de 95% des superficies – trouvent également un débouché pour la fabrication de vins peu typés, et notamment de vin de table et de vin mousseux.

Devant l'urgence de la crise, une meilleure valorisation de ces produits constitue la stratégie prioritairement suivie par nombre d'opérateurs, qui développent les vins dits « techniques », c'est-à-dire bénéficiant d'une vinification plus poussée que celle pratiquée pour la distillation.

L'objectif est en effet de conserver une partie de la valeur ajoutée en élaborant un produit plus fini, éventuellement prêt à la mise en bouteille.

Cette solution impose cependant :

- de trouver un marché pour ce type de produit,
- de fidéliser une clientèle de grossistes, voire d'embouteilleurs.

Il est pour cela nécessaire de stabiliser les volumes mis sur le marché chaque année afin d'éviter de trop fortes fluctuations qui découragent les acheteurs (négociants, vinificateurs...).

Les vins de Pays charentais : une stratégie à moyen terme soutenue par les pouvoirs publics

De nombreux opérateurs diversifient actuellement leurs débouchés en élaborant du vin de pays charentais à partir du cépage Ugni blanc. Peu typé et mal adapté à la demande, ce produit ne permet cependant pas une bonne valorisation de la vendange.

Une analyse de l'ONIVINS⁽¹⁾ a en effet mis en évidence la forte croissance du marché des vins de qualité au détriment des vins de table. Si les vins de pays profitent largement de cette évolution – leur croissance est en effet supérieure à 10% par an – on constate une segmentation de ce marché entre les vins de pays courants et les vins de pays de cépage dont la croissance est particulièrement forte.

Forts de ce constat, les pouvoirs publics privilégient la reconversion d'une partie du vignoble charentais vers des cépages aptes à produire un vin de pays de qualité. Cette stratégie permet également d'exclure durablement les surfaces reconverties du marché du Cognac.

L'APPAREIL ACTUEL DE TRANSFORMATION DES VINS DE PAYS CHARENTAIS

Le vin de pays charentais ne représentait jusqu'à la précédente campagne qu'un volume réduit : 46 100 hectolitres agréés en 1997/98, dont 22 700 hectolitres de blancs. Avec la crise du Cognac, on observe un certain report des volumes destinés au Cognac vers les vins de pays blancs, dont le volume quadruple⁽¹⁾ depuis la dernière campagne.

Bien que les chiffres précis ne soient pas encore disponibles, il est légitime d'affirmer que l'essentiel de ces nouveaux volumes provient d'exploitations les ayant vinifiées elles-mêmes et de négociants qui sont autorisés à vinifier le vin de pays depuis la campagne 1998/99.

Cette situation bouleverse le paysage des opérateurs en vin de pays charentais qui était dominé par les coopératives et les SICA⁽²⁾.

Neuf coopératives ou SICA représentaient en 1997/98 les deux tiers de l'activité vin de pays

Neuf coopératives ou SICA totalisaient en effet lors de la campagne précédente 68% des volumes agréés en vins de pays⁽³⁾.

Largement impliquées dans cette production qui représente en moyenne 10% de leur activité, elles ont mis ou mettent en œuvre une démarche visant à assurer la production de vins de pays de qualité :

- utilisation de vins issus de cépages aromatiques blancs (Chardonnay, Sauvignon) ou rouges (Cabernets, Merlot, Gamay) ;
- charte qualité imposée aux adhérents ;
- apport de la vendange en raisins pour une meilleure maîtrise de l'ensemble des étapes de la vinification ;
- assurance qualité...

La commercialisation est axée essentiellement vers des marchés locaux (supermarchés, commerce de proximité, vente directe, restaurants...) et, dans une moindre mesure vers l'export. Les marchés nationaux sont en revanche peu exploités.

Le plan de reconversion du vignoble charentais

L'Etat, le Conseil régional et les Conseils généraux ont décidé d'accompagner la reconversion d'une première tranche de 1 000 hectares de vignoble charentais.

Les viticulteurs volontaires sont tenus de reconverter une partie de leur vignoble vers des cépages aptes à la production d'un vin de pays charentais de qualité, mais exclus de la production de Cognac. Ils reçoivent en contrepartie une aide financière à la plantation.

LES PROJETS

Devant la crise du Cognac, les projets des opérateurs sont nombreux et concernent :

- le renforcement de structures existantes, transformant actuellement ou non en vins de pays charentais,
- la création de structures nouvelles,
- une vinification à la propriété.

Au total, si on se fie à un état provisoire des intentions annoncées, 2400 hectares pourraient être reconvertis en l'espace de trois ans.

Arguant d'un marché porteur en vins de cépage rouge, les opérateurs privilégient dans 60% des projets le Merlot, le Cabernet franc, le Cabernet sauvignon et secondairement le Gamay. Les cépages blancs envisagés sont quasi exclusivement le Chardonnay et le Sauvignon.

Le produit prioritairement visé est un vin de cépage de gamme intermédiaire bénéficiant d'une vinification de bonne qualité.

Contrairement à la situation actuelle, les volumes produits seront suffisamment importants pour permettre une commercialisation en grande surface au niveau national (un premier accord est d'ores et déjà conclu dans ce sens entre deux structures coopératives, un négociant et un embouteilleur). Par ailleurs, le développement des marchés d'export vers les pays du nord de l'Europe devrait se poursuivre.

Les pouvoirs publics privilégient un soutien aux structures collectives d'aval

L'Etat et les collectivités locales prévoient de soutenir financièrement les investissements nécessaires à la réalisation des projets. L'étude aboutit en effet au constat que les équipements existants ne peuvent actuellement suffire à vinifier les volumes qui seront issus de la reconversion (matériel mal adapté à une vinification de qualité ou capacité saturée).

Priorité sera cependant donnée aux investissements dans les équipements collectifs (coopératives, SICA, négociants...) qui sont aujourd'hui les plus à même de vinifier les volumes nécessaires pour alimenter des marchés d'envergure nationale.

Pour une information plus détaillée : contacter l'OREA au 05 49 03 11 18 fax : 05 49 03 11 12

(1) Source : BNIC - Etat des mouvements des vins blancs des Charentes au 30 juin 1999

(2) SICA : Société d'intérêt collectif agricole

(3) Source : ONIVINS



LA PROMOTION ET LA DIVERSIFICATION DES PRODUITS AGRICOLES DANS LES PROGRAMMES EUROPEENS 5B

L'analyse des programmes européens Feoga 5b de Poitou-Charentes fait ressortir deux types d'actions en faveur de la valorisation des productions agroalimentaires du Poitou-Charentes : la promotion et la diversification des productions⁽¹⁾.

Promotion des produits agricoles

Le programme européen « Feoga 5b » laisse une large place aux actions de promotion des produits agricoles de Poitou-Charentes, qui représentent un budget total de 15 millions de Francs, dont 4 sont financés par les fonds européens.

Faisant face à une baisse de production, la filière ovine régionale a mis en œuvre plusieurs démarches d'identification visant une meilleure valorisation des produits. Entrant dans le cadre du programme Feoga 5b, ces actions concernent :

- le développement de l'agneau label rouge « Diamandin » ;
- la création, le développement et la promotion de la marque « Agneau de Gâtine » ;
- la promotion de la marque « Agneau du Poitou-Charentes » et la mise en œuvre d'une démarche de certification de conformité produit associée à une Identification géographique protégée.

Dans la filière bovine, les actions aidées ont été focalisées sur le développement et la promotion de marques. De même, la filière porcine a mis en place avec le soutien du programme 5b la marque certifiée « Porc de la Frairie ».

Dans la filière caprine, les actions mises en œuvre visent l'organisation de manifestations, la promotion des fromages et de l'AOC « Chabichou du Poitou ».

Le programme appuie également la promotion de nombreux produits agricoles régionaux dont :

- les vins de pays charentais,
- les escargots,
- le miel,

- le jus de pomme.

Dans le secteur forestier, le programme Feoga 5b a financé plusieurs opérations de promotion du bois.

Au niveau de la production conchylicole, les actions visent essentiellement l'assistance technique dans le cadre du label rouge « Marennes Oléron », et la démarche « Pousse en claire ».

Enfin, le programme a contribué à la campagne promotionnelle du sel de l'île de Ré.

Diversification des productions

La diversification des productions⁽²⁾ représente un budget global de 169 millions de francs, dont 41,5 sont financés par les fonds européens. Si deux filières d'un fort poids économique au niveau régional sont concernées : la filière caprine et la cuniculture (qui totalisent un budget de 64 millions de francs), les actions mises en œuvre portent également sur le développement de productions de poids plus faible :

- fleurs, légumes, semences, tabac,
- vins de pays charentais,
- champignons, truffes,
- chevaux, cervidés,
- poissons d'eau douce, écrevisses,
- Orylags ®⁽³⁾,
- volailles fermières, palmipèdes gras,
- ...

Les actions mises en œuvre comprennent :

- des études et des programmes de recherche et d'expérimentation,
- la production de références technico-économiques
- l'appui technique aux exploitants agricoles,
- l'amélioration génétique,
- les investissements de diversification (investissements de production, d'abattage, de transformation, de stockage, équipements de production, plantations...).

Soutenue au même titre, l'agriculture biologique a également bénéficié d'actions similaires.

(1) Les actions recensées dans cet article ne constituent pas une liste exhaustive

(2) hors promotion des produits agricoles et agro-tourisme

(3) L'Orylag ® est un lapin élevé pour sa fourrure et sa viande (Rex du Poitou)